Bulletin de clarifications N°1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'Offres
Acquisition des équipements spécifiques (clubs scolaires) au profit des établissements scolaires bénéficiaires
dans le cadre de la composante Modèle Lycée Attahadi

Réf : **DAO/CB/MCA-M/ES-12-C-R/Compact**
Date de publication : **20 janvier 2021**

N°	Référence	Question	Réponse
1		Considérant les conditions de paiement mentionnés sur le cahier de charge, nous aimerions vous demander s'il est possible que le paiement soit effectué par lettre de crédit irrévocable et confirmée sur présentation de documents d'expédition.	Il n'est pas possible de faire le paiement par lettre de crédit irrévocable et confirmée.
2	**IS 18.3**	Il y a-t-il des formulaires à remplir dans l'offre pour l'agent dans le pays si le soumissionnaire n'opère pas au Maroc ?	Tous les formulaires à remplir se trouvent dans le DAO. Néanmoins, dans le formulaire BSF1 : Formulaire de soumission de l'Offre, le Soumissionnaire précisera sa nationalité ainsi que celles de ces sous-traitants ou sous-fournisseurs, y compris toutes les parties constituant le Soumissionnaire si le Soumissionnaire est une Co-entreprise ou Association.
3	**IS 22.1**	Si la garantie bancaire est présentée en USD, quel taux de change doit être pris en compte pour l'équivalence en MAD ?	Comme il est indiqué dans la Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres : clause IS 34.1, le taux de conversion est le cours de référence moyen de Bank Al Maghrib, 28 jours précédant la date de l'ouverture de l'offre.
4	**SECTION III : Critères d'évaluation. 1**	Comment le soumissionnaire doit-il démontrer qu'il respecte les points a) Santé et sécurité et b) Engagement environnemental ?	Le soumissionnaire signera le formulaire « BSF7 : Conditions en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire », s'il remplit les conditions dans SR6 : Procédures environnementales, sanitaires et sécuritaires : « Le matériel doit être en conformité avec

			les normes internationales (européenne ou américaine) d'environnement et de santé-sécurité.
5	**SECTION III : Critères d'évaluation. 2**	h) il est indiqué que "autres critères spécifiques contenus dans les spécifications techniques pour le AND et le S&S, définis dans les spécifications pour les biens et services connexes, ne sont pas applicables dans l'évaluation. N'y a-t-il pas là une contradiction avec les critères mentionnés précédemment ?	Les critères d'évaluation sont listés de (a) à (g). Il n'y a pas d'autres critères spécifiques.
6	**SECTION III : Critères d'évaluation. 3**	• Quels sont les documents spécifiques requis (SR6) de la section V. "Spécifications des biens et services" ? • Les homologations et les essais doivent-ils être joints pour chaque article proposé ? • Est-ce que les certificats ISO doivent être fournis ?	Le Soumissionnaire signera le formulaire BSF7. Pour cette consultation, les homologations et les certifications ISO ne sont pas nécessaires.
7	**IS 36.1 & IS 35**	Critères de post-qualification : La sélection de l'offre la plus avantageuse sera basée sur le prix et sur d'autres contrats antérieurs avec un financement du MCC (IS 36.1 et 35) : • S'il n'y a pas de contrats antérieurs financés par la MCC, n'est-il pas possible de soumettre une offre ? • Comment ce critère de qualification serait-il noté ? • Les références de contrats de fourniture gouvernementaux avec d'autres États africains seraient-elles valables ?	Tout soumissionnaire peut soumettre une offre, même s'il n'a pas eu de contrats antérieurs financés par MCC. Comme mentionné dans clause IS 35.5, « Cependant, ne pas indiquer de tels contrats parce que le Soumissionnaire (y compris tout Associé) n'a pas été partie à de tels contrats ne sera pas un motif de décision négative par l'Acheteur sur les performances passées du Soumissionnaire dans des contrats antérieurs. Par conséquent, un Soumissionnaire ne doit pas avoir nécessairement de performances passées dans le cadre d'un contrat financé par la MCC. » MCA-Morocco vérifiera les références fournies (avec MCC ou autres) et des décisions négatives pourront

			constituer un motif de disqualification du Soumissionnaire.
8	**SECTION III: Critères d'évaluation. 5**	Parmi les critères de post-qualification, l'expérience et la capacité technique doivent être démontrées selon le formulaire SR3 : dossier technique, où il est indiqué la nécessité d'inclure les déclarations des acheteurs publics ou privés pour démontrer l'exécution d'autres fournitures similaires : • En raison de la grande diversité des fournitures dans le cadre de cet appel d'offres, le terme "similaire" signifie-t-il la fourniture d'équipements spéciaux similaires, en général, ou doivent-ils avoir été fournis à des centres éducatifs ? • Pouvez-vous expliquer plus en détail les exigences d'expérience similaires ? • Il n'y a aucune référence à la duration ou à la valeur minimale de contrats ou de fournitures similaires. Y a-t-il une limitation ?	Il n'y a pas d'exigences particulières en termes d'équipements spéciaux similaires, à la durée, à la valeur minimale de contrats et de fournitures similaires.
9	**BSF4 & BSF9 Documentation administrative**	Pour les entreprises étrangères, il faut présenter une copie de l'original et de sa traduction en français. Doit-il s'agir d'une traduction jurée ?	Les traductions seront certifiées conformes à l'original par les organismes compétents.
10	**BSF 12. ANEXOS B y C**	**Certificat de conformité aux sanctions :** pouvez-vous expliquer la procédure à suivre pour remplir le formulaire de ce certificat ?	Le Soumissionnaire doit compléter et soumettre le Formulaire de certification du respect des sanctions conformément aux dispositions de la Section VIII. Veuillez compléter les Formulaires contractuels Annexe B. Formulaire de certification du respect des sanctions et suivre les instructions pour compléter le formulaire du certificat d'observation des sanctions.

11	**<u>Section VII: Conditions du contrat 29.3</u>**	La période de garantie pour les fournitures est-elle de 12 ou 24 mois ? Le point 29.3 des conditions générales de contrat stipule 12 mois ou 18 mois à compter de la livraison. Néanmoins, les spécifications techniques prévoient 24 mois pour chaque élément de fourniture. Veuillez préciser.	La garantie est de 24 mois (se référer à la clause CGC 29.3 des Conditions particulières du Contrat et Annexe du Contrat), dont 12 mois entre la réception provisoire et réception définitive et les 12 mois restants assurés par la garantie du Fabricant.
12	**<u>Section VII: Conditions du contrat 14.1</u>**	En ce qui concerne les paiements à effectuer par l'acheteur ($ ou/et MAD), le paiement doit-il être effectué à une banque marocaine ou peut-il être effectué à une banque internationale dans un autre pays ?	Si les paiements sont en USD, ils pourront être effectués dans une banque internationale dans un autre pays.
13	**<u>Spécifications Techniques</u>**	• Étant donné qu'une installation doit être réalisée dans plusieurs Lycées : Qui est responsable de la fourniture du matériel supplémentaire essentiel pour le fonctionnement optimal du système installé (prises, connexions, tables auxiliaires, racks), en dehors du matériel proposé ? • Quelles sont les exigences spécifiques d'installation du site pour les éléments qui le nécessitent (projecteurs, spots, équipement HiFI, matériel d'irrigation...) ?	Le matériel supplémentaire est disponible au niveau de l'établissement scolaire. Il n'y a pas d'exigences spécifiques d'installation sur le site, en dehors de celles assurant le bon fonctionnement du matériel fourni
14		• Dans certains cas, la description technique du matériel est très générale, comment sera-t-elle évaluée si des accessoires non requis dans les spécifications techniques, et considérés comme fortement recommandés pour le fonctionnement du matériel proposé, sont inclus ?	Tous les articles doivent être livrés et installés dans un état fonctionnel. Pour le logiciel de montage : il s'agit d'un logiciel de traitement des vidéos (avec les fonctionnalités de base : édition, montage, …) Pour le logiciel de classe : il s'agit d'une solution de gestion de classe de langue (avec les fonctionnalités de

		Pourriez-vous donner plus de détails sur les exigences des éléments logiciels du Lot 1, point 1b12 (Logiciel de montage) et du Lot 2, point 2a2 (Logiciel de classe) ?	bases : partage et contrôle d'audio, gestion des exercices, …)
Questions posées lors de la réunion pré-soumission			
15		Par rapport au formulaire BSF-8 : Autorisation du Fabricant demandé pour les articles-clé, les fournisseurs refusent de les fournir étant donné que le délai de garantie demandé est trop long (2 ans), pour des articles qui ne nécessitent qu'une garantie normale de 1 an (exemple : Contrôleur DMX, SMART TV grande taille : SAMSUNG ne donne qu'une garantie d'1 an) ?	Autorisation du Fabricant : C'est une simple autorisation qui indique que le revendeur est agréé ou bien autorisé à commercialiser desdits articles. Il n'est pas nécessaire de mentionner le délai de garantie sur cette attestation à ce stade. Par contre, ce délai de garantie est demandé lors de la livraison. Garantie : La période de garantie correspondra à la date de réception définitive (12 mois après la réception provisoire) sans dépasser la date de fin de Compact. Attestation du Constructeur (ou attestation fabricant) : est une attestation de garantie du constructeur qui est de **vingt-quatre (24) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire du matériel. Cette attestation de garantie sera remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison
16		Nous demandons un délai supplémentaire, quelque fabriquant en Chine est en leurs vacances annuelles, si possible ?	(à confirmer par un addendum au DAO).
17		Pourrons-nous recevoir le dossier de cette présentation par courrier électronique ?	Oui. Elle accompagnera le PV de cette session.
18		Est-ce que vous allez partager toutes les questions ?	Oui. Le PV contenant de cette session contient les questions posées ainsi que les réponses correspondantes. Si des questions arrivent avant la date limite indiquée à cet effet (le 5 février 2021), les réponses seront consignées dans un bulletin de clarifications.

			Les deux documents seront distribués aux soumissionnaires enregistrés et publiés sur le site web de l'Agence MCA-Morocco : www.mcamorocco.ma